

Le multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun

2008/2225(INI) - 18/09/2008 - Document annexé à la procédure

Ce document de travail accompagne la communication de la Commission sur le multilinguisme. Les stratégies adoptées dans cette communication vont au-delà des recommandations du Conseil de Barcelone « la langue maternelle plus deux autres langues » en ce sens qu'elles étendent le champ d'application de la politique du multilinguisme à de nouveaux secteurs tels que le marché intérieur, l'entreprise et l'emploi. Alors que la communication expose la nouvelle approche politique du multilinguisme, ce document de travail analyse les actions actuellement entreprises dans ce domaine par les différents services de la Commission, et accorde une attention particulière aux aspects fondamentaux du multilinguisme au sein de la Commission.

Mesures actuellement prises dans ce domaine : le rapport présente un inventaire des actions communautaires dans le domaine du multilinguisme. La communication de 2005 "*Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*" représentait la première étape de la promotion du multilinguisme dans un contexte plus large. Elle réaffirmait l'engagement de la Commission pour le multilinguisme dans l'Union européenne et exposait un certain nombre d'actions spécifiques entreprises par la Commission et les États membres. Les actions de la Commission se concentraient essentiellement sur les politiques et les secteurs suivants : i) la formation ; ii) la traduction ; iii) l'interprétation ; iv) la recherche et les technologies de l'information.

Les actions menées dans le cadre de l'enseignement et de la formation avaient pour but de soutenir l'apprentissage des langues par le biais de programmes communautaires, de mettre à disposition des études (par exemple, sur les diplômes linguistiques, l'apprentissage précoce des langues, et l'impact du manque de compétences linguistiques sur l'économie européenne) et de développer un indicateur linguistique européen. Concernant la traduction et l'interprétation, les actions entreprises se sont concentrées sur la publication d'une base de données multilingue ([IATE](#)), le développement de la formation initiale pour les traducteurs et les interprètes et le lancement d'un site portail linguistique sur Europa. Un aperçu complet des actions menées, de leur état de mise en œuvre et de leurs impacts figure à l'annexe du document de travail.

Cette communication **élargit les secteurs couverts par la nouvelle approche politique sur le multilinguisme afin d'y inclure :**

- la culture,
- la jeunesse,
- les médias,
- l'emploi et les affaires sociales,
- le marché unique,
- la politique des entreprises,
- la santé et la politique des consommateurs,
- la justice et les affaires intérieures.

Une nouvelle recommandation proposée dans la communication de 2005 concernait la mise en place de plans nationaux pour le multilinguisme. En 2006, la Commission a mis en évidence les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine au sein du groupe de travail rassemblant les représentants des différents

États membres. Les deux dernières actions recommandées par la communication de 2005 - la création d'un groupe de haut niveau sur le multilinguisme et la tenue de la 1^{ère} Conférence ministérielle sur le multilinguisme - ont permis de préparer le terrain pour la rédaction de cette communication.

Études : les messages politiques de cette communication se basent sur les résultats d'un certain nombre d'études menées dans ce domaine pendant la phase de préparation.

Consultation en ligne : pour la rédaction de la communication, la Commission a également largement consulté les décideurs politiques, les parties concernées et, surtout, les citoyens. Une consultation en ligne a été menée entre le 15 septembre et le 15 novembre 2007, invitant les organisations et les personnes à donner leurs avis et leurs attentes concernant la politique linguistique. Les 2.419 réponses ont été prises en considération par la Commission. Les résultats de cette enquête, qui fait partie d'un large processus de consultation, ont servi de base à la nouvelle communication de la Commission. Le questionnaire a couvert 6 domaines différents, tous étroitement liés à la façon dont les langues sont utilisées et promues au sein de l'UE, depuis les dispositions en matière d'apprentissage, les aspects sociaux, culturels et économiques, jusqu'au fonctionnement des institutions de l'UE. Le document de travail expose les principaux résultats de la consultation. Vu le nombre de participants à cette consultation, le document montre que la manière dont les langues sont enseignées, considérées et parlées en Europe est une question qui leur tient particulièrement à cœur. En outre, la proportion significative des répondants dont la langue maternelle n'est pas une des langues officielles de l'UE fournit la preuve que le multilinguisme en Europe aujourd'hui est une réalité dont la complexité va bien au-delà de la gestion des 23 langues opérationnelles. Plus de 96% des répondants conviennent que la diversité linguistique de l'UE mérite une attention particulière de la part des hommes politiques européens. Selon les répondants, les facteurs les plus importants pour un apprentissage réussi des langues sont **un apprentissage précoce et une expérience directe du pays de la langue cible**. La plupart des personnes pensent que la diversité linguistique de l'UE est un atout qui doit être préservé et souhaitent le voir placé dans un contexte allant au-delà des aspects économiques et fonctionnels, et que les identités et les cultures représentées par les langues devraient être mieux reconnues. Les défenseurs **des langues minoritaires et régionales** pensent qu'il faudrait respecter davantage ces langues particulièrement dans l'enseignement et les services publics et aimeraient que l'UE adopte un rôle plus protecteur à cet égard. La grande majorité des répondants partage le point de vue selon lequel il est plus facile de faire des affaires à l'étranger si vous connaissez la langue locale et, pense que les sociétés ont donc intérêt à investir dans le développement des compétences linguistiques de leur personnel. La majorité des répondants sont enfin d'accord sur le fait que les migrants devraient conserver leur langue d'origine et devraient considérer leur identité linguistique et culturelle comme la base nécessaire à leur intégration dans une communauté linguistique et culturelle différente de la leur.